

de Westminster, qui nous a légué par ailleurs un si grand nombre de belles institutions. Comme le premier ministre l'a relevé, c'est un poste qui demande du tact, de la fermeté, le sens des proportions et peut-être aussi le sens de l'humour. Par-dessus tout, ce poste exige l'esprit de justice. Le député de St. Paul's a déjà prouvé, M. Raymond, qu'il possède ces qualités à un degré exemplaire. Certains d'entre nous en ont déjà bénéficié lorsqu'il a présidé à nos délibérations de la brève législature.

Cette fonction est également importante, parce que l'Orateur de la Chambre des communes peut faire beaucoup pour développer, à un moment où c'est nécessaire, le respect du pays pour la Chambre des communes et les institutions parlementaires. Nous savons également que M. Michener a toute qualité pour s'acquitter de cette tâche plus générale.

Il existe une autre raison qui me rend heureux d'appuyer cette proposition, raison purement personnelle. Même si le représentant de St. Paul's n'avait pas les hautes qualités, la personnalité et l'expérience, requises pour son poste, je n'en serais pas moins heureux de le voir devenir notre Orateur, étant donné la vieille et étroite amitié qui nous lie et à laquelle je tiens beaucoup. Il y a une chose de lui que je n'ai jamais pu comprendre: c'est son affiliation politique, laquelle cependant, je suis sûr qu'il en conviendra, n'a jamais nui à l'estime et au respect que nous avons l'un pour l'autre. Comme Orateur, cette faiblesse, dont il a hérité peut-être, ne s'apercevra jamais, à cause de son impartialité, et, j'en suis sûr, la Chambre va maintenant l'élire.

Par conséquent, c'est avec le plus vif plaisir, monsieur Raymond, qu'au nom du parti que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre et en mon nom propre, j'appuie la nomination du député de St. Paul's au poste d'Orateur.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur Raymond, en mon nom personnel et au nom du parti de la CCF, je dirai que mon parti et moi-même sommes heureux de faire nôtres les paroles qu'ont prononcées le premier ministre et le chef de l'opposition en proposant que M. Roland Michener, député de St. Paul's, soit choisi comme Orateur de la Chambre. La majorité des membres du Parlement connaissent relativement peu M. Michener. Mais un grand nombre d'entre nous le connaissent depuis un certain nombre d'années. Nous avons travaillé avec lui dans l'opposition. En considérant maintenant les banquettes ministérielles, je puis dire que c'est en se fréquentant dans l'opposition qu'on en vient à se mieux connaître les uns les autres. Nous avons pu connaître M. Michener

lorsque nous siégeons dans l'opposition. Nous avons pu admirer ses solides qualités. Durant la brève législature qui s'est terminée récemment, nous avons constaté que, comme Orateur, M. Michener a fait preuve, dans toutes ses décisions, d'impartialité, d'équité, de courtoisie, de fermeté et de droiture. Le gouvernement sait aussi bien que les membres de l'opposition que les décisions de M. l'Orateur n'ont pas toujours favorisé les rappels au Règlement soulevés par les députés siégeant du côté ministériel, pas plus qu'elles n'ont toujours favorisé les rappels au Règlement des membres de l'Opposition.

Le premier ministre a parlé des précédents selon lesquels un Orateur de langue anglaise a alterné avec un Orateur de langue française. Vu tous ces précédents et la courte durée de la dernière législature, je crois qu'il n'y avait pas d'autre nom à proposer aujourd'hui que celui de M. Michener. Cependant, j'estime qu'alternier entre un Orateur de langue anglaise, pour la durée d'une législature, et un Orateur de langue française, pour la durée de la législature suivante, constitue une façon de procéder qui est excellente. Cela n'infirme en rien, selon moi, les excellents arguments qu'on peut avancer en faveur de la nomination d'un Orateur permanent. Aussi longtemps que nous n'aurons pas d'Orateur permanent, je crois que dans le cours ordinaire des choses pareille alternance est une mesure sage. Mais dans le cas qui nous occupe, vu que la dernière législature a été de si courte durée, nous estimons qu'à tous égards le nom de M. Michener est celui qui aurait dû être proposé.

D'autres ont expliqué, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, que l'une des fonctions importantes de l'Orateur est de trancher avec équité toute question relevant du Règlement, qu'elle soit soulevée par qui que ce soit. A la dernière législature, nous formions tous un groupe de minorités. Face à cet état de choses, M. Michener s'est acquitté de sa tâche de façon excellente. Au cours de la présente législature, je crois que ses qualités seront mises à plus rude épreuve que lors de la législature précédente. Au cours de cette dernière, nous songions tous, évidemment, à la possibilité d'élections imminentes. Mais au cours de la présente législature, nous aurons un gouvernement qui commande l'une des plus fortes majorités qu'aucun gouvernement de n'importe quel parti ait jamais commandée à la Chambre des communes du Canada. Je sais que l'Orateur s'acquittera de ses fonctions de manière à protéger les droits traditionnels des minorités à la Chambre. En exerçant ce rôle traditionnel il rendra un grand service au pays et au Parlement,